

## **COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON**

Séance du 13 juin 2016.

L'an deux mil seize, le 13 juin, à 20 H 30, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 08/06/2016

Date d'affichage : 21/06/2016

**PRESENTS** : MARCHAND Nolwenn, DANNECKER Gilles, SOUFALIS Stéphane, GARNIER Catherine, CLOSSET Stéphanie, HALLUIN Vincent, LABROQUERE Michèle, B. LABOURIER, MOIZE Fanny, REGARD Bernard, BOUVRET Véronique, PETIT Arnaud.

**ABSENTS EXCUSES** : NICOLAS Claire, BON Cathy, NIVEAU Stéphane qui donnent procuration respectivement à GARNIER Catherine et BOUVRET Véronique.

Secrétaire de séance : SOUFALIS Stéphane.

### **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 26/05/2016 :**

B.REGARD, délibération 2016-021, relative aux travaux dans l'école élémentaire souhaite voir compléter son intervention dans la discussion générale : il a évoqué la nécessité de chiffrer le coût de construction d'une halle sur la place, qui servira alors de préau, dans l'éventualité de l'utilisation du préau actuelle de l'école pour créer une classe supplémentaire.

Le Maire ne se souvient pas de cette remarque et précise que rien n'oblige à créer la halle même si le préau actuel était utilisé dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation de l'école. Le chiffrage de la seule halle lui semble difficile sans avoir un plan d'aménagement d'ensemble de la place.

Il propose néanmoins d'ajouter cette remarque au compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec l'ajout de la remarque formulée par B. REGARD.

### **2016-029 : INTERCOMMUNALITE : SIDEC DU JURA : ECLAIRAGE PUBLIC PARKING ESPACE DES MONDES POLAIRES : AFFAIRE SIDEC N° 16 30024 :**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : Eclairage public parking espace des mondes polaires.

Afin de ne pas retarder les travaux d'éclairage public, il convient de délibérer rapidement, d'où la réunion fixée ce soir, en raison du renouvellement en cours du marché de travaux du SIDEC. Le conseil municipal, en donnant son accord rapidement, permet la réalisation du complément de travaux dans la continuité avec l'entreprise bénéficiaire du marché actuel et ne retarde pas le chantier des aménagement extérieurs de l'espace des mondes polaires. Faute d'accord, les travaux seront réalisés dans le cadre du nouveau marché soit à l'automne prochain.

Suite à la modification de l'organisation générale des places de stationnement, le linéaire d'éclairage public est plus important. Pose de 10 mâts de 5.50 m et d'un mât central pour le jardin des randonneurs. Les mâts actuels, situés rue de la Croix de la Teppe, sous le musée P.E. VICTOR, d'une hauteur de 5.50 m seront placés chemin des Maquisards et remplacés par des mâts de 4 m de hauteur.

Ces travaux sont pris en charge par la commune et la communauté de communes à hauteur de 50% chacun.

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°1754 du 28 novembre 2015 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

**Le Conseil Municipal,**

**Article 1** : Approuve à l'unanimité le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 17 127,37 € TTC

**Article 2** : Sollicite l'obtention d'une participation au SIEDEC de 25,00 % du montant aidé de l'opération

(Plafonné à 10 000,00 €) soit la somme de 2 500,00 €

**Article 3** : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 14 627,37 € sera versée dans la caisse du receveur du SIEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

**Article 4** : Autorise le SIEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

**Article 5** : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

**Article 6** : Autorise Monsieur le Maire à demander au SIEDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

**Article 7** : inscrira la dépense à l'imputation 23 du budget principal.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Travaux assainissement et eau potable : les syndicats intercommunaux compétents en matière d'assainissement et d'adduction d'eau potable ont effectué le remplacement de leur canalisation respective rue de la croix de la Teppe et chemin des Maquisards. Lors de la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire de prolonger les réseaux pour desservir les projets à venir savoir : raccordement du chalet pétanque avec toilettes du jardin des randonneurs, du futur espace détente et des chalets touristiques de la zone AU1b. Le Maire a donc signé les devis correspondants à ces travaux soit :

- raccordement eaux usées : 3 005.00 € HT
- raccordement eau potable : 7 871.20 € HT.

### **CNSNMM :**

L'inauguration des nouveaux hébergements au CNSNMM se déroulera le mardi 14/06.

B. REGARD souhaite avoir des informations sur la réalisation d'un parking souterrain évoqué lors de l'assemblée générale de LA SERRE, le 28/05/2016.

Le Maire a effectivement assisté à l'assemblée générale de LA SERRE (14h à 20h) où 4 points concernaient la commune.

. Installation de chambres froides dans les réserves de l'épicerie : pas d'objection sous réserve d'absence de bruit des groupes froid (cylambloc). Mais pas de décision prise sur la vente ou la location de ces réserves à la commune. Pour mémoire, ces réserves ne sont pas intégrées dans les 1/1000<sup>ème</sup> de la copropriété.

. Accord sur la modification de la vitrine du local boulangerie : remise au droit de la façade.

. Galerie marchande : rejet proposition rénovation galerie par la pose d'un platelage bois imputrescible : glissant et trop cher (45 825 € HT). Un nouveau chiffrage en enrobé et résine (27 450 € HT) sera communiqué au comité syndical mais il n'y a pas de crédits prévus pour ces travaux dans le budget 2016.

. Aménagements extérieurs : la présentation de l'aménagement paysager a rapidement conduit la conversation sur la suppression des places de stationnement et le manque de parking en général. Il a été difficile de faire comprendre aux copropriétaires que les places situées devant La Serre sont dédiées aux commerces et non pour les propriétaires d'appartement. Si tout le monde est d'accord pour dire qu'il manque du stationnement, il est plus difficile de trouver une situation pour y remédier. M. COLIN, géomètre, doit venir délimiter le domaine public rue de la croix de la Teppe, entre le carrefour avec la rue de la Sambine jusqu'au droit du bâtiment La Serre. Ceci permettra de connaître les limites exactes entre la commune et la copropriété qui pourraient faciliter la réalisation de travaux.

Un devis a été sollicité auprès de VINCI pour la création d'un parking souterrain en continuité de celui existant. Le montant de construction est d'environ 1M€ pour une soixantaine de places, soit 17 000 € l'emplacement, trop cher pour Prémamanon.

Une nouvelle proposition sera remise par VINCI. La même demande a été effectuée auprès de M. FERREUX, architecte.

Il a été évoqué la possibilité de créer des places à l'arrière du bâtiment, derrière VIVAL, et sur le terrain de tennis actuel. Quelques propriétaires du Cernois et de La Serre sont intéressés pour acheter des emplacements, mais pas suffisamment pour lancer le projet.

B. REGARD rappelle que le plan d'aménagement du village ne prévoit pas de stationnement sur la place, mais la construction d'une halle ; ce projet remettrait en cause ce plan d'aménagement.

ZONE AU1b : une rencontre a eu lieu ce jour entre les responsables de VVF Villages, la SEMCODA, la communauté de communes et la communes pour le projet de construction et la gestion de chalets touristiques sur la zone AU1b. L'entretien a été fructueux et la SEMCODA intéressé pour avancer sur le projet. Une réunion est prévue en septembre pour définir précisément le cahier des charges en lien avec un architecte.

MAISON ROMAND : le permis de construire pour la réhabilitation de la maison Romand a été déposé. Le Maire présente les plans de cette opération. Les travaux devraient pouvoir débuter cet automne pour une livraison à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Par contre, la commune n'a pas avancé sur le projet d'aménagement des terrains situés à l'arrière de la maison Romand.

FIL D'ARIANE : C.GARNIER présente le projet Fil d'Ariane développé par le Lions clubs international, section de Morez. Cette démarche s'adresse aux personnes âgées ou à toutes les personnes intéressées. Le principe consiste à noter sur une fiche les informations relatives à sa santé et à des renseignements divers. Cette fiche est ensuite placée dans une boîte en plastique rangée dans la porte du réfrigérateur. Un autocollant est placé visiblement sur la porte du réfrigérateur. Lorsque les services d'urgence interviennent au domicile de la personne, ils observent le réfrigérateur et, s'ils voient l'autocollant, ils savent que les informations sont à l'intérieur. Cette boîte, avec son contenu, est distribuée gratuitement aux personnes qui le souhaitent. Il suffit de venir les retirer au secrétariat de mairie. Des affiches et flyers seront bientôt mis en place.

V.BOUVRET indique qu'il serait intéressant de faire passer les informations sur les animations du village par la newsletter du site internet de la commune.

A PETIT informe l'assemblée qu'il a rendez-vous avec le frigoriste d'Intermarché pour la vérification de l'état du matériel que pourrait nous céder le magasin et définir le coût de sa réinstallation éventuelle dans la future épicerie communale.

La séance est levée à 21h20.